



Est ce le JAC en france à saisir si on change de pays

Par **clarck**, le **06/02/2014** à **16:06**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 6 mois.

Je suis résident fiscal en France mais je vie maintenant en Espagne avec mon fils dont j'ai la garde, mais ne suis pas résident fiscal en Espagne.

Mon ex-femme voudrait saisir le juge pour demander d'avoir la garde pour elle et plus je pense.

Est ce que c'est le JAC de France qui est bien a saisir?

Est ce qu'au niveau du juge je suis en faute?

Qu'est ce que je risque dans cette situation au sujet de la décision du juge pour la garde de mon enfant?